

[Text]

l'honneur de vous présenter ma collègue, le professeur Jackman de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Malheureusement, Me Helena Horton, qui est directrice de FAEJ, a été retenue à Toronto par la brume. Tous les vols de Toronto à Ottawa ont été annulés ce matin. Veuillez nous excuser.

Avant de poursuivre, j'aimerais demander que notre mémoire soit annexé au procès-verbal du Comité, madame la présidente.

La présidente: Je me ferai un devoir de le proposer tout à l'heure.

Mme Smith: Merci, madame.

I will begin by briefly outlining the nature of our organization. LEAF is a national organization whose objects are to promote equality through litigation, through public education, and through sharing its research and opinions with the government in law reform projects, such as the one that is before this committee. It is a national organization with membership in every province and with a nationally representative board.

In brief, LEAF's position is that Bill C-43 is constitutionally suspect. Secondly, LEAF's position is that Bill C-43 is wrong in principle, that the social policy objectives behind it are incoherent and improperly acted upon.

I will begin by addressing the issue of the constitutionality of the legislation, and I will say that we consider that there are serious constitutional problems with the legislation under two main headings. Those are, of course, sections 15 and 7 of the Charter.

We say as well that both section 15 and section 7 must be read in the light of section 28, and in our submission the text of those sections is set out. Sections 7 and 28 are set out on page 7 of the submission and section 15 is on pages 8 and 9.

I will begin by addressing the equality issue, because this is probably what is most fundamentally of concern to us with respect to this bill.

Our view is that it is crucial to recognize that abortion is a sex equality issue. Pregnancy and childbirth are both physical and social phenomena, and the context in which women bear and raise children is one of social inequality in our society. We say that it is because of this that the abortion issue must be seen very squarely as an equality issue for women.

[Translation]

Ottawa University Law School. Unfortunately, Mrs. Helena Horton, director of LEAF, has been detained in Toronto by the fog. All flights from Toronto to Ottawa have been cancelled this morning. We are sorry about that.

Before I go on, Madam Chair, I would like to have our brief appended to the minutes of the Committee.

The Chairman: I will make it my duty to propose that later.

Ms Smith: Thank you, Madam Chair.

Tout d'abord, je vais vous expliquer brièvement la nature de notre organisation. Le FAEJ est un organisme national dont l'objectif est de promouvoir l'égalité des femmes en les représentant devant les tribunaux, en menant des programmes d'éducation du public et en mettant à la disposition des pouvoirs publics le résultat de ses recherches et de ses analyses dans le processus de la réforme du droit, ce qui englobe les travaux du Comité. Il s'agit d'une organisation nationale dont le conseil d'administration comprend des représentants de chaque province.

En deux mots, le FAEJ estime que le projet de loi C-43 viole la Constitution. En outre, nous croyons que le projet de loi est erroné en principe et que les objectifs de la politique sociale dont il découle sont incohérents et mal appliqués.

Je vais tout d'abord parler de la question de la constitutionnalité de cette mesure législative. Nous sommes d'avis que la mesure pose de sérieux problèmes constitutionnels à deux égards. Je fais allusion, bien entendu, aux articles 15 et 7 de la Charte des droits et libertés.

En outre, nous pensons que les articles 15 et 7 doivent tous deux être interprétés dans le contexte de l'article 28. D'ailleurs, le texte de ces deux articles est reproduit dans notre mémoire. Vous retrouverez les articles 7 et 28 à la p. 11 de notre mémoire et l'article 15, à la p. 13.

J'aborderai en premier lieu la question de l'égalité parce que c'est essentiellement cet aspect qui nous préoccupe le plus à propos du projet de loi.

À notre avis, il importe de reconnaître que le problème de l'avortement s'inscrit dans le contexte global de la lutte pour l'égalité sexuelle. La grossesse et l'accouchement sont des phénomènes autant sociaux que physiques. Or, les femmes donnent le jour à leurs enfants et les élèvent dans un contexte d'inégalité sociale. Voilà pourquoi nous croyons que la question de l'avortement doit carrément être considérée comme une question d'égalité pour la femme.

• 1235

One matter often comes up, and I want to address it. It is that pregnancy is usually—in a sense at least—a voluntary condition. We submit, Madam Chairman, that

Il y a un argument qu'on évoque souvent, et dont je voudrais parler. On dit que la grossesse est habituellement—en un sens, au moins—, une situation